CORREZE

TURENNE

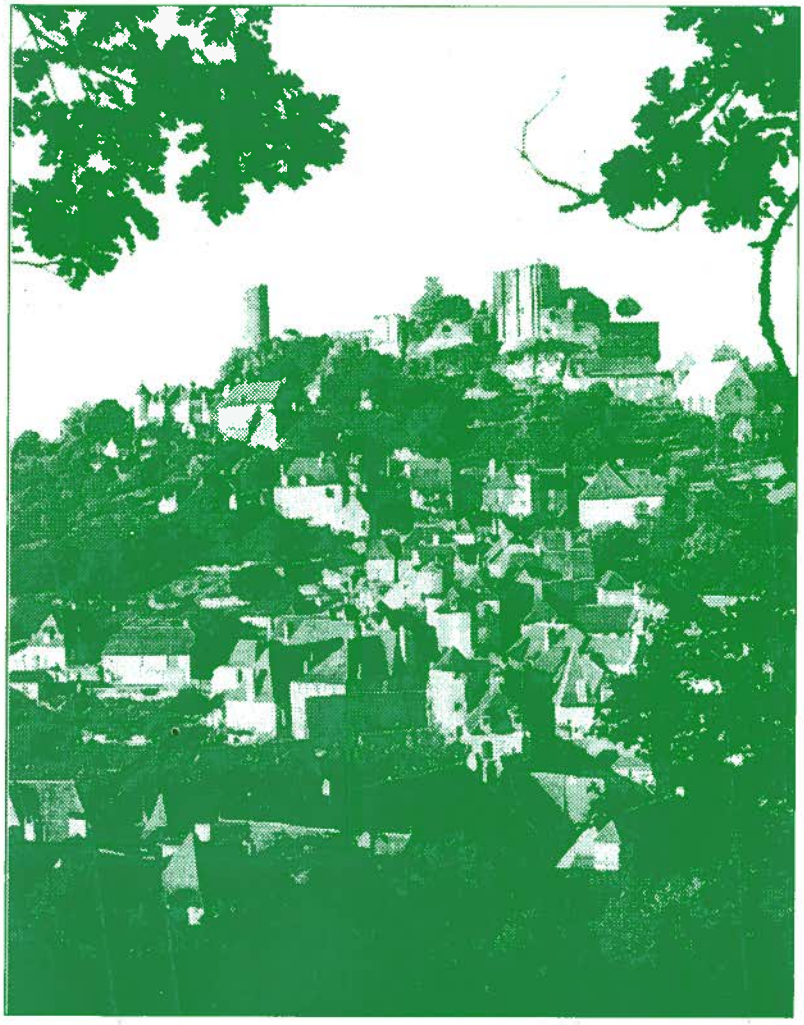

Bulletin Municipal

JUILLET 1992

LE MOT DU MAIRE

Le Vendredi 29 Mai partait de la Gare de BRIVE un nouveau train baptisé « LE TURENNE » qui assurera une liaison quotidienne PARIS - BRIVE et retour. Presque en même temps, des travaux importants étaient réalisés à la Gare de TURENNE, par la S.N.C.F.

Mais ne nous leurrons pas, il s'agit d'adapter et d'accélérer le trafic sur la ligne BRIVE CAPDENAC/FIGEAC ou un certain nombre de gares, dont celle de TURENNE, vont être fermées.

Le rapprochement de ces deux faits révèle une évolution déjà ancienne. Depuis quelques années, le service marchandises n'existait plus. Les voyageurs se font de plus en plus rares (une billetterie permettra encore d'emprunter les trains dont l'arrêt sera prévu).

Par contre, le trafic des grandes lignes reste très important et capital. Il n'est qu'à voir les encombrements des départs en vacances. C'est là, justement, que nous pouvons nous féliciter de l'initiative de la S.N.C.F. prise en accord avec Monsieur le Député-Maire de BRIVE. Voilà pour nous, tous les jours, une publicité sans égale. C'est aussi, et nous voici au pied du mur, un filon à exploiter, à la disposition de l'initiative collective ou individuelle.

L'industrie touristique ne se rétrécit pas à l'hôtellerie ou à la restauration. Son dynamisme procède de plusieurs éléments complémentaires. L'accueil, certes, est essentiel ; mais lui non plus ne se réduit pas au contact des personnes. Le cadre lui aussi doit être accueillant. Le visiteur, le promeneur, conservera l'image d'un site remarquable qui a motivé sa venue, mais aussi d'un paysage net, équilibré, parfaitement coordonné et en harmonie avec le bourg.

Conscient de cette nécessité, le Conseil Municipal poursuit l'étude de la mise en place de la Zone de Protection.

Sur ce point précis, nous avons souhaité protéger le site en évitant l'anarchie ou la fantaisie.

Que les intentions de la Municipalité restent bien claires : nous écarterons tout projet qui bloquera un développement économique, toute construction - pavillon individuel ou bâtiment agricole - respectant l'harmonie de l'ensemble doit rester possible. C'est une condition sine qua non.

Le Maire,

André BAYSSE.

TRAVAUX RÉALISES OU PRÉVUS SUR LA COMMUNE

DÉPARTEMENT
SYNDICAT DU CAUSSE
S.N.C.F.

PUY LAGARDELLE : Construction de la nouvelle route entre MONTPLAISIR, LE CHEYROULIER et PUY LAGARDELLE dans le cadre de l'aménagement du D 38 BRIVE BEAULIEU.

ÉTANG DE PÊCHE : Nettoyage de la conduit d'arrivée - Construction de deux regards Réfection de la prise d'eau.

GARE DE TURENNE : Rehaussement du passage à niveau S.N.C.F. - Aménagement de carrefour D 8 - D 19 avec la démolition des maisons TOCABEN et ESTIVALS.

COMMUNE

ÉCLAIRAGE PUBLIC : Remplacement de vieux lampadaires. Mise en place de nouvelles lanternes de style - Essai de lampes au sodium *(éclairage jaune -30 % d'économie).*

MISE EN SOUTERRAIN : Des lignes E.D.F. et Télécom autour du château - 2ème tranche.

VOIRIE : Entretien et petits travaux habituels Débroussaillage - Réfection du Chemin rural de LA VAYSSE, du Chemin des ESCOMBES, de la montée à l'ECOLE, de la Rue Droite.

CHAPELLE DES CAPUCINS : 3ème et dernière tranche.

ECOLE : Mise en place d'une douche avec la participation des « Amis de TURENNE » ; Remplacement des rideaux pare-soleil.

BUDGET 1992

Le budget primitif 1992 s'équilibre au total à **3.281.529 F.**
dont pour le fonctionnement **2.237.547 F.**
pour l'investissement (équipement) **1.043.982 F.**

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DES DÉPENSES

• Frais de personnel	637.500 F.	28,5 %
• Participations intercommunales et diverses	429.056 F.	19,2 %
dont : Syndicat Intercommunal :	*71.193 F.*	
Syndicat du Causse :	*100.000 F.*	
SIRTOM (ordures ménagères) :	*129.086 F.*	
Aide sociale :	*72.710 F.*	
Service incendie :	*32.567 F.*	
• Travaux d'entretien et de voirie	263.645 F.	11,8 %
• Intérêts des emprunts	283.000 F.	12,6 %
• Prélèvements pour travaux d'investissement	273.246 F.	12,2 %
• Fournitures diverses, denrées	156.900 F.	7,0 %
• Frais de gestion	110.500 F.	4,9 %
• Subventions diverses	50.000 F.	2,2 %
• Autres dépenses	33.700 F.	1,5 %

RÉPARTITION DES RECETTES

• Contributions directes (impôts)	970.054 F.	43,4 %
dont Taxe d'habitation :	*278.512 F.*	
Foncier bâti :	*255.316 F.*	
Foncier non bâti :	*202.736 F.*	
Taxe professionnelle :	*142.506 F.*	
• Dotations de l'Etat	649.255 F.	29,0 %
• Produits de l'exploitation	153.000 F.	6,9 %
dont Taxe ordures ménagères :	*103.000 F.*	
• Autres impôts directs	92.043 F.	4,1 %
• Recouvrements divers	73.000 F.	3,3 %
• Autres recettes, impôts indirects	64.950 F.	2,9 %
• Excédent de fonctionnement	235.245 F.	10,5 %

BUDGET D'INVESTISSEMENT

RÉPARTITION DES DÉPENSES

• Travaux de voirie et de bâtiments	737.660 F.	70,7 %
dont Voirie :	*296.160 F.*	
Immeuble Capucins :	*420.000 F.*	
Eclairage public :	*21.500 F.*	
• Remboursement des emprunts	303.539 F.	29,1 %
• Acquisition de matériels	2.783 F.	0,3 %

RÉPARTITION DES RECETTES

• Subventions reçues pour travaux	428.140 F.	41,0 %
• Produit des emprunts	250.000 F.	23,9 %
• Prélèvement sur recettes de fonctionnement	273.246 F.	26,2 %
• Fonds de compensation de la T.V.A.	72.200 F.	6,9 %
• Excédent d'investissement reporté	19.630 F.	1,9 %
• Autres recettes	766 F.	0,1 %

Conformément à la loi du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale, les budgets annuels (primitif et supplémentaire) sont déposés en Mairie et sont à la disposition des administrés pour consultation.

DEUX NOUVELLES ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES DE TURENNE

Il s'agit de la résurrection de l'association créée en 1968. La présidente est Madame DELGOULET. Le Comité se propose d'organiser les festivités et notamment la Fête votive.

Elle a lieu, cette année, le Samedi 11 et le Dimanche 12 Juillet.

COMITÉ POUR LA RÉFECTION DES CLOCHES DE L'ÉGLISE

Placée sous la présidence de Madame AUBERT, aidée de Monsieur LEVARD, Madame BECHAD, Madame DONNARIEIX, *« cette association a pour objet d'organiser toutes les manifestations prévues pour la refonte d'une cloche fêlée »*.

ACTIVITÉS CULTURELLES DE L'ÉTÉ 1992

Expositions aux Capucins

Du 4 au 9 Juillet : Salon de la carte postale.
Du 10 au 27 Juillet : Les Peintres de TURENNE.
Du 1er au 30 Août : TURENNE, son site et son histoire.

Concerts

7 Août : Récital de chant classique (Isabelle LACHÈZE, mezzo-soprano). ÉGLISE, 21 heures.
9 Août : Ensemble à vent de l'orchestre symphonique du Limousin. ÉGLISE, 21 heures.
13 Août : *« COUNTRY MUSIC »* Ensemble Versini (COCKTAIL GUITARES). CAPUCINS, 18 heures.
23 Août : ORCHESTRADES de BRIVE, Concert décentralisé. ÉGLISE, 21 heures.

Théâtre de la GRANGE ROUGE

4 Juillet : *« BELLE »* de Jean-Pierre GIRAUDOUX, à 21 heures.
25 Juillet : *« LE SUPPLÉMENT AU VOYAGE DE COOK »* de Jean GIRAUDOUX, à 21 heures.
30 Juillet : *« LE TIMIDE AU PALAIS »* de Tirso DE MOLINA, à 21 heures.
4 Août : *« LA TRAGÉDIE DE L'IMPATIENCE OU LA FARCE DES POUPÉES RUSSES »* de Robert BIROU, à 21 heures.
20 Août : *« AUBERGE »* et *« LES AMOURS DE DON PERLIMPLIN AVEC BÉLISE EN SON JARDIN »* de Fédérico GARCIA LORCA, à 21 heures.
12 Septembre : *« LA REINE MÈRE »* de Manlio SANTANELLI, à 21 heures.

GUIDE PRATIQUE

MAIRIE

Heures d'ouverture
- 8 h 30 à 12 heures du Lundi au Samedi
- 13 h 30 à 17 h 30 Lundi, Mercredi et Jeudi
- 13 h 30 à 16 h 30 Mardi et Vendredi

Permanences
- Maire ou Adjoints : Le matin
- Percepteur : 1er Jeudi de chaque mois, de 10 heures à 11 heures.

Location des salles
(Polyvalente - Capucins)
- Particuliers et Associations de Turenne : Gratuit.
- Autres : 300 F. + 200 F. de caution pour le nettoyage.

ÉCOLE

- Age d'accueil : 3 ans.
- Horaires : 9 heures à 12 heures - 13 h 30 à 16 h 30
- Cantine : Prix du repas : 10,20 F.
- Garderie : 7 h 30 à 9 heures - 16 h 30 à 19 h 30 (sauf le Samedi) - Prix par 1/2 journée : 8,00 F.
- Ramassage scolaire : 110 F. par trimestre.

ACTIVITÉ TOURISTIQUE

Château : Heures des visites
SAISON : *(Pâques à Toussaint)*
- de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

HORS SAISON : *(uniquement le dimanche)*
- de 14 heures à 17 heures.

MAISON DU TOURISME

Ouvert en Juin, Juillet et Août : Tél. 55.84.94.38

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Sociétés Sportives
- L'**A.S.T.** : M. Alfred SOL
- L'**U.S.A.T.** : M. Jean-Bernard CAUSSE
- **Amicale du Rugby** : M. Alain MAILLARD
- **Pétanque Turennoise** : M. Jacques VALLON

- **Société de CHASSE** : M. Jean-Marie POIGNET
- **Société de CHASSE de « GERNES »** : M. Pierre DELON
- **F.N.A.C.A.** : M. Georges COURDURIE
- **Amis de TURENNE :** M. le Général Pierre CROUSILLAC
- **VISCOMTINS** : M. Roger JUILLE
- **Foyer Communautaire** : Mme Andrée ANTIGNAC, M. Alain VALLART, Directeur
- **Foire des Chèvres** : M. Jacques POIGNET
- **Comité des FÊTES** : Mme Catherine DELGOULET
- **COMITÉ DE SOUTIEN** pour la refonte de la cloche de l'Église : Mme Nicole AUBERT

MicroPages - Brive - 55.24.28.28

--- COMITE POUR LA REFECTION DES CLOCHES DE L'EGLISE ---

Depuis longtemps, les cloches de l'église agacent l'oreille des Turennois .... et des visiteurs : l'une d'elles est fêlée.

Monsieur le Curé a recherché une solution en accord avec la municipalité. Coût de l'opération : Cinquante cinq mille francs.
Le Conseil Municipal a obtenu une subvention particulièrement généreuse du Conseil Général puisqu'elle couvre 60% de la dépense.
Reste cependant à trouver le solde, en chiffres ronds : vingt deux mille francs.

C'est dans ce but que le "Comité pour la réfection des cloches de l'Eglise" s'est constitué.

Présidé par Madame Jacques AUBERT, le secrétariat est assuré par Monsieur Georges LEVARD, Madame Denise BECHAD assistée de Madame Yves DONNARIEIX, assurant la trésorerie.

Le comité, par ce message, vous annonce sa naissance mais surtout il vous indique que c'est seulement grâce à l'effort de chacun de nous que la somme importante qu'il s'agit de recueillir pourra être rassemblée dans un délai raisonnable, c'est-à-dire au cours de l'été.

D'avance, il vous remercie de ce que vous ferez dans l'intérêt de TURENNE et de sa si belle Eglise.

Le Comité,

-- Les dons en espèces, par chèque bancaire ou postal sont à adresser à : - Madame Denise BECHAD, à la mairie de TURENNE.

Un reçu sera délivré pour les dons en espèces.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de :
"Comité pour la réfection des cloches de l'Eglise"